

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **07 Juin 2010**

**Etaient présents** : Tous les membres, sauf,

**Etaient absents** : M. Gilles SEGUIN

### **1. Rénovation du court de tennis**

Après avoir consulté différentes sociétés spécialisées dans la rénovation des courts de tennis, pour le nettoyage et la remise en peinture des courts de tennis, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Tennis Chem Industries à hauteur de 3 490.00 € HT. Cette rénovation sera prise en charge à hauteur de 1 500.00 € par le club de tennis.

### **2. Syndicat intercommunal pour le fonctionnement de l'école primaire de Gy**

Gilles BUFFET est désigné délégué suppléant aux côtés de Thierry SAILLARD et Fanny CHASSAIN, précédemment désignés comme membres titulaires.

### **3. Logement 17 Grande Rue**

Le maire est habilité par le conseil municipal à signer le bail avec un nouveau locataire pour l'appartement vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### **4. Règles de priorité au carrefour Place de Coligny – rue de l'Abreuvoir, rue des Prés**

Après consultation des services de la Direction Départementale des Territoires (ex.DDE) et après débat, le conseil municipal décide de maintenir les règles actuelles, permettant de ralentir les véhicules qui doivent marquer le stop.

### **5. Acquisition d'un abri démontable pour les manifestations**

Le conseil municipal autorise le maire à consulter différents prestataires en vue de l'acquisition d'un abri démontable pour les manifestations.

L'amicale des pompiers a décidé de financer cette acquisition à hauteur de 4 000.00 € dans le cadre de sa dissolution.

### **6. Emprunt lotissement**

L'aménagement du lotissement a été financé par un emprunt à court terme sur deux ans. Seules deux parcelles ayant été vendues, le conseil municipal autorise le maire à renégocier cet emprunt pour une durée plus longue.

### **7. Schéma directeur d'assainissement**

Le conseil municipal prend connaissance du travail réalisé par le bureau d'étude POYRY, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et décide de prendre en charge la partie publique des raccordements pour les particuliers qui se sont acquittés de la taxe de raccordement à l'égout (4 000.00 €) au bénéfice de la commune.

### **8. Vide grenier**

Le comité des fêtes ayant annoncé son intention de ne plus organiser le vide grenier, l'association Choye Animations Sports et Culture a décidé de prendre le relais. Un appel aux bénévoles est lancé.

### **9. Subvention à l'Association l'Imprévu**

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 250.00 € à l'association de l'IMP, l'Imprévu en remerciement de la mise à disposition de la piscine.

### **10. Rétrocession du terrain route de Cugney au Syndicat des Eaux**

Le conseil municipal décide de rétrocéder le terrain acquis par voie de préemption route de Cugney, dans le cadre de la protection du champ captant de la source des Jacobins à hauteur de 6 178.00 €.

### **11. Vitrail**

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Saône pour la restauration d'un vitrail de l'église qui s'est dégradé cet hiver.